

Contributions à la promotion de la santé 2019 l'assureur-maladie (dans le cas d'assurance complémentaire appropriée)

Afin de pouvoir recevoir les contributions à la promotion de la santé citées ci-après, la plupart des compagnies d'assurance-maladie demandent une confirmation d'abonnement, et/ou une copie du contrat, et/ou une quittance et/ou une facture, ainsi dans certains cas une attestation pour les entraînements fréquents.

Assurance Maladie	Quelle assurance complémentaire est nécessaire pour l'entraînement de fitness?	Quelles variantes d'abo sont indemnisées?	Quelle est la contribution prévue?
ATUPRI	Diversa Mivita	<ul style="list-style-type: none"> Diversa: Tous les abos Mivita: Abos saisonniers-semestriels et annuels 	Diversa: 50 % jusqu'au max. CHF 200.– par année civile Mivita (degré Reala): 50 %, jusqu'au max. CHF 200.– par année civile Mivita (degré Extensa): 50 %, jusqu'au max. CHF 300.– par année civile
AXA	Santé ACTIF Santé COMPLET	<ul style="list-style-type: none"> Abonnements de fitness (de 6 mois ou plus) 	Abonnement de fitness Santé ACTIF: 75 %, jusqu'à 200 CHF par année civile Santé COMPLET: 75 %, jusqu'à 300 CHF par année civile
CONCORDIA	NATURA NATURA PLUS	<ul style="list-style-type: none"> Abo semestriel Abo annuel Soumission d'une copie de la facture d'abonnement et de la quittance.	NATURA / NATURA PLUS: 50 % jusqu'au max. CHF 200.– par secteur et année civile Promotion de la santé au total max. CHF 500.– par année civile
CSS	Compte de santé (Composant d'assurances complémentaires)	<ul style="list-style-type: none"> Abo semestriel Abo annuel 	Promotion de la santé jusqu'à max. CHF 600.– par année civile selon l'assurance complémentaire: Compte santé jusqu'à max. CHF 500.– (50%, jusqu'à max. CHF 350.– par secteur; secteur famille 50%, jusqu'à max. CHF 500.–). Bonus du compte santé 50%, max. CHF 100.–
EGK	EGK-SUN	Au tous les abonnements, si 36 séances d'entraînement sont prouvées et confirmées par le centre	Maximum CHF 360.– par année civile, au maximum la somme totale payée
Glarner Krankenversicherung	complément GÉNÉRAL FAMILY FAMILY FLEX PREMIUM	<ul style="list-style-type: none"> Abo semestriel Abo annuel 	GÉNÉRAL: 50 %, montant maximum de CHF 150.– par année civile FAMILY / FAMILY FLEX: 50 % jusqu'au max. CHF 200.– par secteur et année civile Promotion de santé totale jusqu'à CHF 500.– par année civile PREMIUM: 50 % jusqu'au max. CHF 300.– par secteur et année civile Promotion de santé totale jusqu'à CHF 600.– par année civile
Groupe Mutuel	GO / Global Solution GX / Global Flex «Option Careflex» GI / Global Classic «Option Plus» SB GA / Assurance maladie – Assurance complémentaire avec Bonus EG / Global School	<ul style="list-style-type: none"> Abo semestriel Abo annuel 	GO / Global Solution 50 %, jusqu'au max. CHF 200.– / année GX / Global Flex «Option Careflex» 50 %, jusqu'au max. CHF 200.– / année GI / Global Classic «Option Plus» 50 %, jusqu'au max. CHF 200.– / année SB GA / Assurance maladie – assurance complémentaire avec bonus 50 %, jusqu'au max. CHF 200.– / année EG / Global School 50 %, jusqu'au max. CHF 200.– / année
HELSANA	SANA COMPLETA	<ul style="list-style-type: none"> Abo semestriel Abo annuel Abo mensuel Abo 10× 	SANA ou COMPLETA: 75 % jusqu'au max. CHF 200.– par secteur et année civile Promotion de la santé au total max. CHF 500.– par année civile
Kolping	Plus (Délai de carence 1 année) Prévention	<ul style="list-style-type: none"> Abo semestriel Abo annuel 	50 % jusqu'au max. CHF 250.– par année civile
ÖKK	FAMILY FAMILY FLEX OPTIMA PREMIUM PRÉVENTION	<ul style="list-style-type: none"> Abo semestriel Abo annuel 	FAMILY / FAMILY FLEX: 50 % jusqu'à CHF 200.– par secteur et année civile, jusqu'à CHF 500.– pour tous les secteurs et par année civile OPTIMA: 50 % jusqu'à CHF 200.– par secteur et année civile, jusqu'à CHF 400.– pour tous les secteurs (sans secteur famille) et par année civile PREMIUM: 50 % jusqu'à CHF 300.– par secteur et année civile, jusqu'à CHF 600.– pour tous les secteurs et par année civile 50 % PRÉVENTION: 50 % jusqu'à CHF 300.– par catégorie et année, jusqu'à CHF 500.– pour toutes les catégories / année

Assurance Maladie	Quelle assurance complémentaire est nécessaire pour l'entraînement de fitness?	Quelles variantes d'abo sont indemnisées?	Quelle est la contribution prévue?
Progrès	Assurances complémentaires d'hospitalisation: SANA ou COMPLETA	<ul style="list-style-type: none"> • Abo semestriel • Abo annuel • Abo mensuel • Abo 10x 	SANA ou COMPLETA: 75 % jusqu'au max. CHF 200.– par secteur et année civile Promotion de la santé au total max. CHF 500.– par année civile
ProVita	PRIMA BASIC PRIMA STANDARD PRIMA TOP	<ul style="list-style-type: none"> • Abo semestriel • Abo annuel 	PRIMA BASIC: 50 % jusqu'au max. CHF 250.– par année civile PRIMA STANDARD: 75 %, jusqu'au max. CHF 200.– par année civile PRIMA TOP: 90 % jusqu'au max. CHF 500.– par année civile
Rhenusana	rhenuPLUS Gold rhenuPLUS Platin	<ul style="list-style-type: none"> • Abo semestriel • Abo annuel 	rhenuPLUS Gold: 75 % jusqu'au max. CHF 200.– / année civile rhenuPLUS Platin: 75 % jusqu'au max. CHF 400.– / année civile
SANITAS	CLASSIC / FAMILY / JUMP NATURA BASIS NATURA KOMFORT	<ul style="list-style-type: none"> • Abo semestriel • Abo annuel 	CLASSIC / FAMILY / JUMP: 50 % jusqu'au max. CHF 200.– par année civile aux abos semestriels ou annuels NATURA BASIS / NATURA KOMFORT: 50 % jusqu'au max. CHF 200.– par secteur et année civile Promotion de la santé au total max. CHF 500.– par année civile
SLKK	SLKK-QualiCare.basis SLKK-QualiCare.comfort	<ul style="list-style-type: none"> • Abo semestriel • Abo annuel 	75 % jusqu'au max. CHF 300.– par année civile aux abos fitness SLKK-QualiCare.basis: 75 % jusqu'à CHF 200.– par secteur et année civile et cours, jusqu'à CHF 500.– pour tous les secteurs et par année civile SLKK-QualiCare.comfort: 75 % jusqu'à CHF 200.– par secteur et année civile et cours, jusqu'à CHF 800.– pour tous les secteurs et par année civile
sodalis	sodalis Assurance obligatoire + Assurance complémentaire Sana ou Sana Plus + Assurances complémentaires d'hospitalisation: sodalis commun ou demi privé ou privé ou flex	<ul style="list-style-type: none"> • Abo semestriel • Abo annuel 	remboursement des frais de 50 %, jusqu'au max. CHF 200.– par année civile
Sumiswalder	Combi+ commun Combi+ demi privé Combi+ privé Complémentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Abo trimestriel • Abo semestriel • Abo annuel 	Combi+ commun: CHF 100.– par année aux abos fitness Combi+ demi privé: CHF 200.– par année aux abos fitness Combi+ privé: CHF 300.– par année aux abos fitness Complémentaire: jusqu'au max. CHF 200.– par année civile aux abos fitness, cours reconnus
SWICA	COMPLETA PRAEVENTA OPTIMA	<ul style="list-style-type: none"> • Abo semestriel • Abo annuel (si le début de l'abonnement se trouve dans la période assurée) 	COMPLETA PRAEVENTA: 50 % jusqu'à CHF 500.– par année civile (CHF 300.– par type de prévoyance au maximum) OPTIMA: 90 % des frais non couverts par COMPLETA PRAEVENTA, jusqu'à CHF 300.– par année civile au maximum Au total jusqu'à CHF 800.– par année civile au maximum
sympany	allgemeiner zusatz privater zusatz plus/plus natura premium/premium natura salto	<ul style="list-style-type: none"> • à partir de 2 mois 	allgemeiner zusatz, plus/plus natura, salto: max. CHF 200.– / par année civile privater zusatz, premium/premium natura: max. CHF 300.– / par année civile
visana	Tous les assuré(e)s des divisions ambulatoires, der Managed-Care- Assurance ambulatoire ou Basic ont le droit aux checks Wellness / Fitness No 1	<ul style="list-style-type: none"> • Abo semestriel • Abo annuel 	Fitness Check No 1: jusqu'au max CHF 200.– à un abo annuel / par année civile jusqu'au max CHF 100.– à un abo semestriel / par année civile